



ASCPA Rando

27, av. J.-F. Kennedy 33600 PESSAC - Tél . 05.56.36.05.62

admin@ascparando.com



FF Randonnée
les chemins, une richesse partagée
Gironde

Pessac, le 28 avril 2024

NOTICE D'INFORMATION

Désert des BARDENAS - Espagne

du 07 au 10 Octobre 2024

4 jours - 3 nuits de randonnées et visites



Randonner dans l'un des plus beaux déserts espagnols Les Bardenas Reales sont un territoire idéal pour de belles randonnées. Elles sont situées en Navarre, petit territoire dans les Pyrénées au Nord de l'Espagne, qui possède une belle diversité de paysages allant de plaines verdoyantes en zones arides. Le désert espagnol des Bardenas Reales, ce sont des décors de westerns de près de 400 kms2 dont nous découvrirons une partie lors de ces randonnées.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

1. PROGRAMME

LUNDI 07 OCTOBRE 2024

Afin de réduire l'empreinte carbone des déplacements, de partager les frais de transport et de limiter le nombre de voitures sur place, les participants pourront organiser un covoiturage pour un départ du siège de l'ASCPA à 8h00.

Prévoir un pique-nique pour le repas de lundi midi que nous prendrons à PITILLAS (à proximité de OLITE).

Puis, nous effectuerons une rando de 9Km à la Lagune de PITILLAS qui est une réserve ornithologique. Cela nous permettra de nous dégourdir les jambes après la route (pas de dénivelé) Ensuite, nous prendrons possession des chambres et nous installerons avant de dîner.

MARDI 08 OCTOBRE 2024

Piskerra-El Rallón

Excursion pour découvrir la Bardena Blanca, avec ses formations spectaculaires de collines, de ravins et de structures formées par l'érosion. On empruntera les sentiers qui se faufilent dans les canyons, l'argile donne des formes sinueuses et presque irréelles grâce à l'érosion causée par le vent et l'eau. L'ascension au Cabezo El Rallón (500m) nous permettra voir l'immensité de Bardenas.

Distance: 14.1 km / Dénivelé positif: 272m / Durée approximative: 6h30

MERCREDI 09 OCTOBRE 2024

Découverte du Cabezo del Fraile et château del Fraile

Belle randonnée qui nous amènera à réaliser l'ascension de la formation rocheuse appelée Cabezo del Fraile et visiter la Bardena Negra, moins connue mais également moins touristiquement exploitée que ses soeurs du Nord. À part la beauté du paysage naturel de la Bardena Negra que nous aurons depuis le point de vue se trouvant au sommet du Cabezo, nous découvrirons le château d'el Fraile. Un spectaculaire château qui est taillé directement sur la roche.

Distance: 13.5 km / Dénivelé positif: 308m / Durée approximative: 6h

JEUDI 10 OCTOBRE 2024

Visite d'OLITE et de son Château. (Nous espérons obtenir une visite avec un guide bilingue dédié à notre groupe)



Fin du séjour et Retour à Pessac

Les informations mentionnées dans le programme ci-dessus sont susceptibles d'être interverties, ajustées ou modifiées en fonction de possibles travaux impondérables ou des conditions météo.

2. HEBERGEMENT

Nous serons hébergés au Centre de tourisme rural BEITU Calle Carrere de Aragon 1 31393 Beire (Navarre), en formule pension complète. Plusieurs possibilités de chambres avec lesquelles nous devons nous adapter :

Chambres avec un grand lit : Attribuées prioritairement aux couples.

Chambres à deux lits individuels ;

Chambres à quatre lits individuels ;

Chacune possède des sanitaires complets.

Les petits déjeuner et diners seront pris sur place. Concernant les repas :

- Le petit-déjeuner est servi sous forme de buffet le matin (café, infusions, toasts, espace salé, espace sucré, yaourts et produits laitiers) ;

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

- Le déjeuner sous forme de pique-nique : sandwichs tortilla, longe ou poulet ; morceau de fruit, chocolat et eau ; Ils seront remis chaque matins.
- Pour les dîners, les menus sont élaborés essentiellement avec des produits du jardin. Une entrée de légumes (crème, légumes cuits ou grillés ; salades, plat (viande ou poisson) et dessert.

Premier repas de la pension complète : Diner du Lundi 7 Octobre

Dernier repas de la pension complète : Pique-nique du jeudi 10 Octobre

3. MODALITES DU SEJOUR

Nombre de participants :

24 personnes maximum, 18 personnes minimum.

Conditions :

- Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Être licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2024-2025, **dossier d'adhésion envoyé avant le 30/08/2024**),
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre, en plaine et moyenne montagne.
- Être capable de randonner sur des distances de 11 à 20km sur 4 jours consécutifs. Dénivelé inférieur à 500M mais il peut faire très chaud sur des terrains caillouteux.
- Transport en covoiturage avec les voitures personnelles.

Matériel nécessaire :

- des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- le sac à dos contenant :
 - votre licence, carte d'identité, carte vitale, passe sanitaire (si exigé),
 - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
 - une couverture de survie,
 - une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc...),
 - chaussures légères pour l'hébergement,
 - papier toilette ;
 - des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.), y compris , gants, chapeau ou casquette , lunettes de soleil, crème solaire,
 - contenant de 2L d'eau minimum à mettre dans le sac à dos,
 - nécessaire pour le pique-nique (boite, couverts, gobelet),
 - aliments énergétiques,
 - vos médicaments si vous êtes en cours de traitement.
 - Des chaussures de marche tiges hautes (recommandées) ou semi-hautes compte tenu de la nature du terrain ;

4. COUT DU SEJOUR

Prix : Il variera entre 260 et 270 € par personne selon le nombre de participants. En effet, si les chambres à 4 lits ou celles à grands lits sont incomplètes, nous aurons à payer des suppléments. Le prix définitif sera déterminé lorsque les pré-inscriptions seront closes et donc l'effectif connu.

➤ Ce prix comprend :

- l'hébergement en chambre comme mentionné au point 2 ;
- les lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni ;
- la pension complète (hors boissons);
- le ménage de fin de séjour ;
- L'accompagnement des randonnées par deux animateurs de l'association et un guide de la compagnie des guides des Bardenas, (bilingue)
- Les taxes de séjour,
- Les prestations de randonnées décrites ci-dessus sous réserve de la météo, évènements imprévus amenant les animateurs à modifier et adapter le programme,
- la contribution immatriculation tourisme.
- Une visite du château d'Olite.

➤ Ce prix ne comprend pas :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur » proposée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (voir notice d'assurance sur le site internet du club) Les covoiturages, y compris transport sur place (prix déterminés par les conducteurs),
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
- Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
- Les dépenses personnelles,
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.
- Le ménage quotidien ;
- Les excursions, visites et activités non prévues dans le programme ci-dessus ;

5. INSCRIPTION

Pré-inscription :

Par mail à thierry.machaux@gmail.com en précisant : nom, prénom, n° de licence, date de naissance, N° de portable, volontariat éventuel pour prendre votre voiture personnelle et, si oui, le nombre de places proposées.

Date limite de préinscription : 10 Mai 2024 inclus.

Les pré-inscriptions se font au fur et à mesure de l'ordre d'arrivée des courriels dûment complétés;

- *Les couples seront logés prioritairement dans les chambres avec un lit double puis, à défaut, dans les chambres à 2 lits individuels encore disponibles et, sinon, en chambres à 4 lits;*

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

➤ Les inscriptions individuelles se feront d'abord dans les chambres à 2 lits individuels puis, à défaut, dans les chambres à 4 lits ;

Aussi, en s'inscrivant au séjour, les participant(e)s acceptent l'a possibilité d'une part, d'être dans une chambre à 2 ou 4 lits et / ou, d'autre part, l'éventuelle mixité homme / femme si la répartition des participants nous y contraint. Bien évidemment tout sera fait pour limiter cela dans la limite des disponibilités et possibilités. Lorsque les inscriptions seront terminées et que la liste sera définitive, les participant(e)s pourront modifier entre eux (elles) la répartition théorique proposée des chambres sous leur seule responsabilité.

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie. Passée cette date, la liste étant close, les dossiers d'inscriptions seront envoyés aux personnes préinscrites.

Inscriptions :

Votre inscription ne sera alors définitive que lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné du chèque d'acompte, du solde du paiement et de l'éventuel chèque du montant des primes d'assurances facultatives. Le tout à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre.

Courrier à adresser à Anne DUSSUBIEUX, Résidence du Château du Vallon Bât D2 - 75, Avenue Léon BLUM 33600 PESSAC.

Date limite des inscriptions le 30 MAI 2024 inclus.

6. PAIEMENT

- Un chèque d'acompte de 30 % soit entre 78 et 81 €.
- Primes d'assurance facultatives à l'inscription dans le cas de la souscription de l'assurance de la FFRP précitée (chèque spécifique),
- Un chèque de solde de 70 % soit entre 182 et 189 €.

Tous les chèques doivent être à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et à envoyer à Anne DUSSUBIEUX Résidence du Château du Vallon Bât D2 - 75, Avenue Léon BLUM 33600 PESSAC.

Nota : Joindre lors de votre inscription les 2 chèques (acompte et solde) et celui de l'assurance FFRP éventuellement souscrite. L'acompte ne sera pas encaissé avant le 04/06/2024, le solde ne sera pas encaissé avant le 31/08/24 sauf application de l'article 7 ci-après.

7. CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation postérieure à l'inscription donnera lieu à remboursement des sommes versées dans les conditions suivantes (date de fourniture des justificatifs) :

- Annulation entre le 31/05/2024 et le 31/08/2024, l'acompte de 30% est conservé.
- Annulation après le 31/08/2024, le solde sera conservé, soit la totalité du séjour.

8. CESSION DU SEJOUR :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

9. ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascparando.com/sorties-decouverte/>).

10. RESPONSABLES DE LA SORTIE

Gilbert ZANON - Thierry MACHAUX

11. CORRESPONDANT TOURISME

Anne DUSSUBIEUX